

Le réseau des CMA
vous souhaite
une Bonne Année
2023

DOSSIER

**Les grandes
priorités pour
l'artisanat
2023-2026**

P. 10



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle comme
dans votre vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



EN MAYENNE

04. **Actualités**
Semaine européenne de réduction des déchets

05. **Actualités**
Action cœur de ville & Petites villes de demain à l'honneur



06. **Événement**
Artisa'Night : franc succès pour l'édition 2022



07. **Événements**
Formation : cultivons ensemble la réussite
Échange autour de la sécurité informatique



09. **Événements**
Boulangerie : deux finales nationales à l'URMA Mayenne
Les lauréats Stars et Métiers 2022
Signature de convention avec Groupama

12. **Dossier**
3 questions à Luc Dupré, Président de la CMA53

20. **Formation continue**
N'avancez pas seul, formez-vous !

Le bilan d'orientation scolaire

24. **Apprentissage**
Talents d'artisans : remise des diplômes de l'URMA Mayenne

EN RÉGION

10. **Dossier**
Projet de mandature : 3 questions à Joël Fourny, Président de la CMA des Pays de la Loire

Un programme en trois axes

17. **Événements**
Retour sur le Salon MIF Expo

Prix « Ma Ville Mon Artisan »

La baguette de pain au patrimoine immatériel de l'humanité

18. **Veille juridique**
Énergie : la CMA à vos côtés

J'établis un devis : quand et comment ?

22. **Apprentissage**
L'université régionale des métiers de l'artisanat

REGARDS

30. **Réforme des retraites** Vers la fin de l'arlésienne ?

Joël Fourny

Président de la CMA des Pays de la Loire



Luc Dupré

Président de la CMA de la Mayenne

La fin d'année 2022 a été marquée par un contexte devenu de plus en plus difficile, tant pour les artisans, que pour les Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA).

La situation des entreprises artisanales se tend dans le contexte économique actuel, marqué par de fortes inquiétudes liées notamment au coût de l'énergie et à l'inflation. Après deux années de crise, la résilience dont ont fait preuve les artisans semble laisser progressivement la place à un climat de plus en plus pessimiste. C'est pourquoi, nous avons décidé de renforcer notre dispositif d'accueil et d'accompagnement des entreprises impactées par la situation actuelle. N'hésitez pas à pousser la porte de votre Chambre de métiers !

À l'image des artisans, le réseau des CMA connaît un moment de forte inquiétude avec la réduction de 7 millions d'euros, des moyens qui lui sont dévolus dans le cadre de la loi de finances 2023. Alors que les entreprises artisanales ont particulièrement besoin d'un accompagnement de qualité, le maintien de la capacité d'intervention de notre réseau doit être vu par l'État comme un investissement d'avenir en faveur du secteur de l'Artisanat comme des territoires. C'est l'ambition que nous avons retenue dans le cadre du plan de mandature (2021/2026), adopté en juin dernier et qui vous est présenté aujourd'hui dans le dossier central de ce numéro.

Enfin, en ce début d'année, je tiens, en mon nom et en celui de l'ensemble des élus de la CMA des Pays de la Loire, à vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, une excellente année 2023. Que celle-ci vous apporte la santé, le bonheur et la réussite dans vos projets professionnels et personnels !

Envie d'aller plus loin ? www.artisanatpaysdelaloire.fr

@CMARPD @CMARPD accueil53@artisanatpaysdelaloire.fr



LE MONDE DES ARTISANS N° 152 - JANVIER-FÉVRIER 2023. Édition de la Mayenne. Président du comité de rédaction des pages locales : Luc Dupré. Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Mayenne. **Rédaction des pages locales :** Aline Cherrey, Aurélie Pasquier, Élodie Meslier. **Éditeur délégué :** Stéphane Schmitt. **Rédaction :** ATC (Tél. 0665622885, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com). **Ont collaboré à ce numéro :** Marjolaine Biagi, Julie Clessienne, Léo Mazzarini, Pauline Overney, Pixel6TM (Sophie de Courtivron, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Olivier Hielle). **Secrétariat de rédaction :** Média et Artisanat (Marine Anthony). **Rédaction graphique :** Pixel6TM. **Publicité :** ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris. Thierry Jonquière (Tél. 0622693022, fax 0561594007, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr) et Cédric Jonquière (Tél. 0610348133, fax 0561594007, e-mail : cedric.jonquieres@orange.fr). **Photographies :** Pixel6TM, © pages locales : CMA53, CMA France, CMA Pays de la Loire, Banque Populaire du Grand-Ouest (p.9), Studio Pobelle Photographie (p.24). **En couverture :** CMA France. **Promotion diffusion :** Shirley Elter (Tél. 0387691818). Tarif d'abonnement 1 an. France : 9 euros. Tarif au numéro : 1,50 euro. À l'étranger : nous consulter. **Conception éditoriale et graphique :** TEMA/7M (Tél. 0387691801). **Fabrication :** Pixel6TM (Tél. 0387691818). **Éditeur :** Média et Artisanat SAS appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex 1 (Tél. 0387691818, fax 0387691814). **Président et directeur de la publication :** François Grandidier. **N° commission paritaire :** 0326 T 86957. **ISSN :** 1271-3074. **Dépôt légal :** à parution. **Impression :** Imprimerie Léonce Déprez - allée de Belgique - 62128 Wancourt. **Origine du papier :** Suisse. **Taux de fibres recyclées :** 55 %. **Certification :** PEFC 100 %. **Eutrophisation :** 0,013 kg/t. Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 26 pour les abonnés de la Mayenne.

Du 19 au 27 novembre 2022

Semaine européenne de réduction des déchets

Comme chaque année, la CMA des Pays de la Loire s'engage lors de la Semaine européenne de réduction des déchets et organise des actions de sensibilisation pour les artisans et le grand public. L'occasion de mobiliser, mettre en lumière les bonnes pratiques qui vont dans le sens de la diminution des déchets et partager autour d'un enjeu sociétal fort. Retour sur les événements organisés en Mayenne...



22 NOVEMBRE • Sensibilisation des apprentis en restauration à l'URMA au zéro déchet, au compostage... et astuces pour mieux consommer (déchets, eau, énergie...). Ces ateliers ont pour objectif d'éveiller les consciences sur les possibilités qui s'offrent aux jeunes dans leurs habitudes, au travail et comme à la maison.

24 NOVEMBRE • Disco soupe sur le marché d'Evron. Il s'agissait d'une sensibilisation au gaspillage alimentaire par le biais de la réalisation d'une soupe à partir des légumes abîmés du marché, distribuée ensuite gratuitement aux passants. Des artisans Répar'Acteurs étaient également présents pour faire des démonstrations de leurs savoir-faire et la promotion de la réparation.



généralisant le minimum de déchets. À la fin de l'épreuve, les déchets sont pesés et le jury évalue les équipes sur les qualités gustatives des mets et l'optimisation de la matière.

25 NOVEMBRE • Zéro déchet Challenge. Sous l'œil avisé de chefs cuisiniers expérimentés, des apprentis en CAP et BP cuisine de l'URMA Mayenne se sont affrontés pour un concours unique. À partir de légumes imposés, chaque équipe a réalisé deux assiettes en



25 NOVEMBRE • Remise des trophées Éco-Défis®. 6 artisans mayennais ont reçu leur trophée Éco-Défis® pour les récompenser et mettre en avant leur engagement dans la transition écologique :

- **LM Fleurs** • Fleuriste  Ernée • Argent
- **Atol Les opticiens** • Optique  Mayenne
- **Adrien Mares pâtissier-chocolatier** • Pâtissier chocolatier  Mayenne • Argent
- **Floravenue** • Créateur d'ambiance végétale  La Croixille • Bronze
- **MBC** • Couture - broderie  Laval • Bronze
- **M3D53** • Informatique  La Chapelle Craonnaise • Bronze



MAIS AUSSI...

► **Du 18 au 25 novembre**
Exposition de photos des Répar'Acteurs dans le hall de la CMA Mayenne.

► **21 novembre**
Webinaire régional développement durable sur la thématique des emballages alimentaires.

► **26 et 27 novembre**
Présence de Répar'Acteurs à la Grande vente d'Emmaüs à Laval.

SERVICE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CMA MAYENNE : Thierry Mongazon  06 49 23 15 81 et Jean Campredon  06 40 53 43 21  developpementdurable53@artisanatpaysdelaloire.fr

Aide à la création et/ou à la transmission d'entreprise

Les programmes Action cœur de ville et Petites villes de demain à l'honneur

Dans le cadre du plan d'investissement France 2030, un appel à projets a été lancé par Bpifrance début 2022, et prendra fin le 31 décembre 2024. Sur 191 dossiers déposés initialement, 42 ont été sélectionnés. Se trouvent parmi eux les actions proposées conjointement par Initiative Mayenne, la CCI et la CMA Mayenne.

Cet appel à projets vise à soutenir l'entrepreneuriat dans les territoires Action cœur de ville et Petites villes de demain, et est financé à hauteur de 10 millions d'euros par la Banque des Territoires. Accompagner les entreprises en milieu rural est nécessaire, c'est pourquoi les trois acteurs mayennais ont souhaité faciliter l'installation des entrepreneurs sur le territoire avec un accompagnement gratuit et une aide au financement. Grâce à cet appel à projets, votre Chambre de métiers va pouvoir accompagner la création et le développement de nouvelles activités de proximité.



Programme Petites villes de demain

Ce programme a été conçu pour soutenir sur six ans (jusqu'en 2026) les communes de moins de 20 000 habitants en milieu rural et ainsi améliorer leurs conditions de vie.

Programme Action cœur de ville

Le programme Action cœur de ville, dont seule la ville de Laval est retenue pour la Mayenne, a quant à lui pour objectif de revitaliser des villes moyennes qui rencontrent parfois des difficultés d'attractivité, de logements dégradés ou de vacance commerciale.



CHIFFRES CLÉS

Objectifs du projet :

▶ Sensibiliser
1000 personnes

▶ Accompagner
190 jeunes
entreprises

▶ Accompagner
100 entreprises
en création-reprise

Découvrez
les 15 Petites villes
de demain de Mayenne



EN RÉGION

▶ **Du 27 mars au 2 avril** : Journées européennes des métiers d'art.

POUR EN SAVOIR + : www.journeesdesmetiersdart.fr

▶ **Du 2 au 9 juin** : Semaine de l'artisanat. Dans le cadre de cette semaine, de nombreuses actions sont organisées sur l'ensemble du territoire des Pays de la Loire par les CMA.



EN MAYENNE

- ▶ **20 et 21 janvier** : Forum de l'Enseignement Supérieur et des Métiers de Laval · Espace Mayenne Laval.
- ▶ **26 janvier** : Échange autour de la sécurité informatique organisée par la CMA Mayenne.
- ▶ **4 février** : Journée portes ouvertes des 4 sites URMA Mayenne.
- ▶ **Du 3 au 5 février** : Salon maison · Espace Mayenne Laval.



La nuit du numérique

Franc succès pour l'édition 2022

Le 15 novembre dernier, l'édition mayennaise d'Artisa'Night a réuni pas moins de 500 personnes. Retour en images sur cette soirée dédiée au numérique pour les artisans...



La Gendarmerie nationale a animé une mini-conférence sur la thématique de la cybersécurité, au cœur des préoccupations des chefs d'entreprise.



30 entreprises sont venues présenter leur savoir-faire grâce à des démonstrations concrètes. L'occasion, pour les artisans, de rencontrer leurs futurs apporteurs de solutions numériques.

Mais aussi...

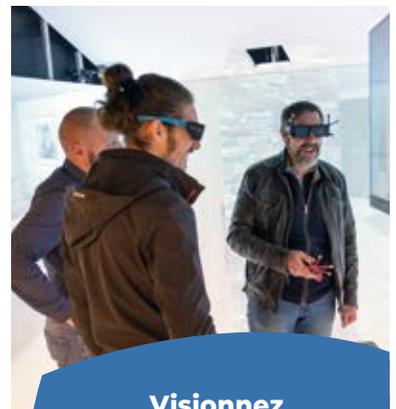
5 entreprises ont été récompensées par les Trophées du numérique, organisés par la CCI en partenariat avec la CMA Mayenne et Laval Économie.



2 Google ateliers numériques ont permis aux visiteurs de se former sur « Comment créer des contenus performants pour gagner en visibilité sur internet ? » et « Être plus visible grâce aux réseaux sociaux ».



Une passionnante conférence de Fabien Olicard sur la thématique, « Reprenez le pouvoir sur votre temps » a rassemblé nombre de visiteurs du Salon Artisa'Night.



Visionnez la vidéo dédiée à l'événement



CHIFFRES CLÉS

- ▶ Plus de 500 personnes présentes
- ▶ 30 entreprises exposantes
- ▶ 1 conférence clé par Fabien Olicard sur la gestion du temps
- ▶ 3 mini-conférences sur la cybersécurité et Google Ateliers numériques

Formation

Cultivons ensemble la réussite

La session de septembre à octobre 2022 s'est clôturée pour laisser place à la création de futures entreprises mayennaises et artisanales.

Afin de guider les futurs entrepreneurs dans la création ou reprise d'entreprise, la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Mayenne propose différents accompagnements. Au sein du « Parcours Entrepreneur », le futur entrepreneur s'inscrit dans une démarche d'accompagnement comprenant plusieurs étapes :

- ▶ **Étape n°1** : évaluation et formalisation du projet
- ▶ **Étape n°2** : formation de six semaines à la création-reprise d'entreprise

- ▶ **Étape n°3** : validation de la structure financière
- ▶ **Étape n°4** : accompagnement au démarrage de l'activité

Zoom sur l'étape n°2, la formation de six semaines sur la création-reprise d'entreprise, avec une session qui a eu lieu du 19 septembre au 27 octobre 2022 comptant 12 participants. L'occasion pour les futurs chefs d'entreprise d'avancer concrètement sur leurs projets et également de prendre confiance en eux pour aborder sereinement leur future vie professionnelle. Cette formation a pour objectif de transformer leurs projets en entreprises viables et pérennes sur le long terme.

Un an après la session de l'année 2021, la CMA 53 recense 8 entrepreneurs en activité sur 12 participants. Pour rappel, cette formation est prise en charge en intégralité par la Région Pays de la Loire pour les personnes en demande d'emploi.

i Pour toute information complémentaire concernant un projet de création-reprise d'entreprise artisanale, contactez Emmanuelle Hourdier, conseillère en développement des entreprises au 02 43 49 88 74 ou par mail à ehourdier@artisanatpaysdelaloire.fr



Emmanuelle Hourdier, formatrice et les stagiaires participants à la dernière session.

26 janvier 2023

Échange autour de la sécurité informatique

Artisans Mayennais, la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Mayenne vous propose un échange sur la thématique de la Cybersécurité, dans ses locaux, le 26 janvier 2023 à 19h.

Les entreprises d'aujourd'hui sont connectées et donc confrontées aux risques liés à internet. Les agressions sont de plus en plus sophistiquées dues à des technologies d'attaque innovantes. Petites, moyennes ou grandes entreprises, toutes sont une cible potentielle. Face à la cybercriminalité, la question n'est plus : que dois-je faire si ça m'arrive, mais que devrais-je faire quand ça m'arrivera ! Afin d'appréhender au mieux ces risques la CMA 53 vous propose de venir échanger et de vous informer autour de différents sujets traités par de véritables spécialistes.

-  Inscription obligatoire par mail à creation53@artisanatpaysdelaloire.fr
-  Locaux de la CMA Mayenne • 39, quai André Pinçon 53002 Laval
-  Vanessa Rocton • 02 43 49 88 54 • creation53@artisanatpaysdelaloire.fr

Au programme de cette soirée :

- ▶ Les constats réalisés sur les cyberattaques par l'intervention de l'adjutant-chef Plumus de la Gendarmerie nationale
- ▶ Les bonnes pratiques, conseils et solutions à mettre en place par Orange
- ▶ La prévention face à ces nouvelles menaces par Groupama

RÉUSSIR, C'EST S'ASSURER
DE BIEN TRANSMETTRE,
EN TOUTES CIRCONSTANCES.

+X

Nous accompagnons des professionnels comme Gabriel, avec des **garanties prévoyance indispensables** en cas d'arrêt d'activité et de perte de revenus, afin de protéger ce qu'il a de plus cher : sa famille et sa passion.*

Découvrez **PRÉVOYANCE PRO +**

BANQUE POPULAIRE
GRAND OUEST



*Selon les limites, exclusions et engagements contractuels en vigueur. Adhésion soumise à des formalités médicales.

Prévoyance Pro + est un contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le Code des assurances. **BPCE Vie**, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris. **BPCE Prévoyance**, Société anonyme au capital de 13 042 257,50 euros. Entreprise régie par le code des assurances - 352 259 717 RCS Paris. 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit dont le siège social est situé 15 boulevard de la Boutière - CS 26858 - 35768 Saint-Grégoire cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 857 500 227. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504. Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime. Crédit photo - istock

le monde des
artisans



et rendez-vous
sur les réseaux
sociaux

 @mondedesartisans

 @mondedartisans

 le monde des artisans



“ Suivez l'actu de l'artisanat sur

www.lemondedesartisans.fr

Concours

Les lauréats Stars et Métiers 2022

Chaque année, la CMA Pays de la Loire, la Banque Populaire Grand Ouest et la Socama s'associent pour organiser le prix Stars et Métiers.



Leur objectif est de repérer et de récompenser de talentueux chefs d'entreprise. Les lauréats mayennais et sarthois 2022 sont :

► **Catégorie Innovation** : Mathieu Desrues (récupération et reprogrammation de calculateur automobile), Reprog Auto  Saint-Hilaire du Maine (53)

► **Catégorie Responsable** : Joris Labbé (boulangier-pâtissier), La Tentation  Saint-Berthevin (53)

► **Catégorie Entrepreneur** : Jérôme Michel (charpentier-couvreur), Michel couverture-charpente  Sablé-sur-Sarthe (72)

► **Catégorie Exportateur** : Bénédicte Giraud (brodeuse), BGC Aéro  Le Mans (72)



BOULANGERIE

Deux finales nationales à l'URMA Mayenne

L'URMA Mayenne a accueilli, du 22 au 24 novembre, 2 compétitions nationales d'apprentis :

► 41^e Concours des meilleurs jeunes boulangers de France

► 12^e Trophée national du conseil et de la vente en boulangerie/pâtisserie

Organisées par la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française, ces finales nationales ont vu s'affronter des apprentis boulangers et des apprentis vendeurs en boulangerie venus de toute la France. Bravo à ces jeunes qui se sont préparés durant des mois et à notre Mayennais, Lucas Letertre, apprenti à l'Art du Pain à Mayenne qui a fièrement représenté les Pays de la Loire au concours des Meilleurs Jeunes Boulangers.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

SIGNATURE DE CONVENTION AVEC GROUPAMA



Le 8 novembre dernier, Luc Dupré, Président de la CMA Mayenne, a signé une convention avec Groupama. Il s'agit d'une opération de partenariat au soutien à la création et reprise d'entreprise ainsi qu'aux entreprises artisanales du territoire mayennais.

 **CONTACT** : Emmanuelle Hourdier, conseillère en développement des entreprises  06 48 92 91 78  ehourdier@artisanatpaysdelaloire.fr

Ce dossier vous présente le programme de mandature élaboré par les élus de l'artisanat. Il a pour ambition de tracer les perspectives pour les quatre années à venir, afin que la Chambre de métiers et de l'artisanat joue pleinement son rôle aux côtés des entreprises pour favoriser leur adaptation aux nouveaux modèles économiques et, par-là, conforter leur compétitivité et leur pérennité. Vous trouverez ci-dessous une interview du Président de la CMA des Pays de la Loire et de CMA France, Joël Fourny, qui dresse un état des lieux de la situation des artisans dans cette période de crise économique que nous traversons.



3 questions à ...

Joël Fourny, Président de la CMA des Pays de la Loire et Président de CMA France



Redonner confiance aux artisans

Quelle est la situation de l'artisanat en France et dans les Pays de la Loire ?

Après plus de deux années de crise sanitaire, une crise géopolitique avec la guerre en Ukraine s'est installée et continue encore à ce jour. Les premières conséquences économiques pour l'artisanat se sont fait rapidement ressentir et semblent s'installer durablement.

Jusqu'à l'été dernier, ce contexte n'avait pas affaibli ou peu l'optimisme qui caractérise les artisans qui continuaient à envisager sereinement des investissements et le développement de leurs entreprises.

Mais depuis septembre et en ce début d'année 2023, la situation est tout autre : les chefs d'entreprises artisanales sont encore confiants, mais ils expriment désormais leurs inquiétudes face à un contexte inflationniste, des hausses de prix ininterrompues qui pourraient compromettre leur activité, des marges de plus en plus réduites et une trésorerie fragilisée.

Ils attendent les dispositifs de soutien du Gouvernement, ainsi que celles des divers fournisseurs d'énergie pour se projeter. Pour beaucoup, ils sont

concentrés sur le maintien des emplois, leur activité et la survie de leur entreprise pour d'autres. Ils gèrent au jour le jour leur activité face aux incertitudes de leurs fournisseurs, la disponibilité des matières premières, les hausses de coût soudaines... les coûts de l'énergie. Les Pays de la Loire sont une région toujours dynamique et attractive avec un fort développement. L'engagement pour cette région bénéficie aux artisans du bâtiment pas exemple. Cette situation plutôt favorable ne règle pourtant pas la question conjoncturelle de la rentabilité et de la marge nécessaires aux entreprises de ce secteur.

Dans d'autres secteurs, comme celui de l'alimentaire, le panier moyen baisse, mais l'activité reste soutenue. Les entreprises de services à la personne, notamment l'esthétique, sont fortement impactées par les hausses de l'énergie. Elles se retrouvent dans des situations préoccupantes.

Nous devons être vigilants, en veille vis-à-vis de ces entreprises et rester en étroite collaboration avec les organisations professionnelles pour leur apporter le soutien dont elles peuvent avoir besoin.



*Joël Fourny,
Président de la
CMA des Pays
de la Loire et
Président de
CMA France.*

 **Écouter, accompagner,
soutenir**

Quels sont les grands enjeux pour la CMA des Pays de la Loire ?

Tout d'abord, il nous faut accompagner toutes les entreprises dans cette période d'incertitude, en adaptant nos offres de services pour répondre à leurs préoccupations du moment : besoin de conseils pour la commercialisation, appui au recrutement de main-d'œuvre, choix concernant la gestion de leur entreprise, baromètre économique régulier, mise en contact pour la transmission de leur entreprise...

Ensuite la CMA des Pays de la Loire doit poursuivre son accompagnement des artisans dans les mutations technologiques, numériques et écologiques actuelles afin qu'elles fassent les bons choix pour leur avenir leur permettant, par exemple, de mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.

La CMA est aussi attentive et présente dans les réflexions menées par les collectivités locales sur les sujets de maîtrise du foncier, en apportant une vision globale avec le développement sur notre territoire de toutes les filières (dans le cadre des ZAN par exemple). Enfin, sur le volet formation, il faut continuer à renforcer notre collaboration avec les organismes professionnels, qui connaissent les évolutions de leurs

métiers et nous aident à adapter nos formations, nos outils pédagogiques, nos plateaux techniques. La formation est liée aux enjeux de développement des entreprises, mais aussi de transmission de ces dernières et de préservation de métiers rares.

 **Renforcer le lien CMA et artisans**

Quelles sont les priorités 2023 pour la CMA des Pays de la Loire ?

Soutenir, maintenir, développer l'économie artisanale est une priorité pour les CMA ; partout en France et dans la région des Pays de la Loire, laquelle représente près de 90 000 entreprises et plus de 160 000 emplois. Nous devons faire en sorte que les services et le rôle de la Chambre soient plus connus auprès des artisans. Les Chambres de métiers et de l'artisanat sont l'acteur du dernier kilomètre, elles s'assurent que les politiques publiques touchent bien les artisans et répondent à leurs besoins et attentes.

Dans cette période d'instabilité délicate, les Chambres sont en relation permanente avec les entreprises. Elles ne sont pas isolées et doivent faire appel à nos services.

Je vous invite tous à vous rapprocher de votre CMA pour profiter de ses services, conseils et soutien.



Luc Dupré,
Président
de la CMA
Mayenne.

3 questions à...

Luc Dupré, Président de la CMA Mayenne

Vous êtes Président de la CMA Mayenne depuis un peu plus d'un an, quel rôle entendez-vous jouer sur votre département ?

La mission du Président et de ses collègues élus est de représenter les artisans, promouvoir, défendre l'artisanat et les accompagner dans la pérennité de leurs entreprises, avec l'appui des équipes de la CMA. Nos 250 métiers et les compétences et savoir-faire qu'ils exigent méritent d'être connus et reconnus.

Quels sont les principaux enjeux pour l'artisanat mayennais ?

L'artisanat mayennais est très présent dans le tissu économique de notre territoire rural. Il a vocation à être un modèle économique pauvre en bilan carbone et souvent riche en utilisation des ressources locales. C'est un créateur d'emploi ; il nourrit, dépanne, répare, construit, rend service ; en un mot, il facilite la vie et souvent embellit les choses et l'environnement.

Il est quotidiennement au cœur de la vie locale et associative ; c'est un lien social et un maillon indispensable dans l'attractivité de notre territoire et nous devons absolument veiller au maintien d'un artisanat dynamique et diversifié sur l'ensemble de tout le département de la Mayenne. C'est l'enjeu majeur.

Vous êtes menuisier-charpentier, quel regard portez-vous sur votre secteur d'activité et plus largement sur l'artisanat ?

Concernant mon secteur d'activité, nos carnets de commandes restent garnis malgré de nombreuses inquiétudes : prix des matériaux et de l'énergie, baisse du pouvoir d'achat, pénurie de main-d'œuvre.

Ce sont des difficultés partagées par l'ensemble des secteurs de l'artisanat. Dans la société actuelle en grande mutation, l'artisan doit toujours essayer de s'adapter. Pour bien faire son métier l'artisan doit garder son indépendance car c'est dans cette liberté de faire, de créer, d'innover qu'il développe sa créativité, son expertise et sa fierté d'être artisan. Il est absolument essentiel à notre société de l'aider, le soutenir et le respecter.

Les équipes de la CMA s'emploient à accompagner le chef d'entreprise (création, transmission, exportation...), former le personnel aux besoins de l'entreprise (numérique, développement personnel, commercial...) et assurer la formation initiale des jeunes au sein de nos centres de formation de l'URMA. Nos apprentis deviendront les artisans de demain. Pour toute question ou simplement pour échanger, il ne faut pas hésiter à pousser la porte de la CMA Mayenne ; c'est la maison des artisans, VOTRE MAISON.

PROJET DE MANDATURE 2021-2026



La représentation politique

Axe 1

► Placer l'artisanat au cœur du territoire : représenter, relayer et mailler

- Relayer les préoccupations des artisans et favoriser leur intégration dans les politiques et dispositifs publics
- Orienter les entreprises artisanales et faciliter la recherche de solutions auprès de la CMA, des élus locaux ou d'autres partenaires
- Prendre position sur les grands sujets d'intérêt général locaux, régionaux et nationaux
- Porter le rôle et la place de l'artisanat dans les domaines de l'économie, de la formation, du sociétal, de l'éducatif et du social
- Promouvoir l'artisanat comme un facteur d'une économie résiliente et un levier de développement local
- Favoriser les échanges avec les élus locaux, les artisans et les organisations professionnelles et nouer des partenariats avec les acteurs du monde économique et de la formation
- Affirmer la CMA comme un acteur de l'aménagement du territoire et de la transition écologique
- Identifier les artisans, force vive du territoire et les associer aux actions de la CMA

PROJET DE MANDATURE 2021-2026



Les services rendus aux entreprises artisanales et aux territoires

Axe 2

► Faire de la CMA, le partenaire incontournable des artisans et du territoire: innover, adapter, fidéliser

- ▶ Construire une offre de services différenciée et adaptée selon les types d'entreprises et les besoins des artisans
- ▶ Proposer un accompagnement collectif ou individuel tout au long de la vie de l'entreprise
- ▶ Faire de la CMA un interlocuteur expert auprès des collectivités pour le développement de leur territoire, à travers une offre de services sur mesure
- ▶ Moderniser notre offre de formation initiale et continue au service des entreprises et des savoir-faire artisanaux (innovations pédagogiques, nouveaux partenariats...)
- ▶ Positionner la CMA comme un acteur incontournable de l'orientation et du recrutement et un partenaire global sur le plan des compétences
- ▶ Construire une nouvelle relation avec les artisans à travers un parcours utilisateur et une relation clientèle
- ▶ Accompagner l'action de l'État sur les territoires et contribuer aux opérations visant le développement économique et social
- ▶ Développer l'action à l'international: accompagnement des entreprises à l'export, mobilité internationale, coopération au développement

PROJET DE MANDATURE 2021-2026



Promouvoir l'artisanat et renforcer la notoriété de la CMA

Axe 3

► Renforcer la notoriété de la CMA : communiquer, promouvoir, mobiliser

- Positionner la CMA comme créatrice d'avenir : de l'acquisition de compétences à l'insertion, à la création d'entreprise
- Renforcer la promotion de l'offre de services et augmenter la lisibilité de la CMA
- Encourager et promouvoir l'excellence dans l'artisanat : prix, événements, titres de qualification d'artisan et de maître artisan
- Valoriser le travail dans l'artisanat comme levier de réussite personnelle et professionnelle pour tous
- Promouvoir l'entrepreneuriat au féminin, ainsi que la mixité des métiers
- Promouvoir l'excellence dans les métiers d'art comme vitrine des savoir-faire de l'artisanat
- Communiquer sur la diversité des métiers innovants du secteur artisanal, présenter des parcours atypiques et la réussite de jeunes diplômés à l'international notamment (Club URMA)

Savoir-faire ligérien récompensé

Retour sur le Salon MIF Expo

Du 10 au 13 novembre dernier, le réseau des CMA était présent lors de la 10^e édition du Salon MIF Expo. Le village artisanal organisé par CMA France, réunissait plus de 100 entreprises artisanales représentant toutes les régions de France.



Ci-dessus : Daniel Laidin, Christelle Morançais et Joël Fourny sur le stand de l'entreprise JHP - Couteaux Morta • Remise du grand prix public à M. Jean-Henry Pagnon, Atelier JHP - Couteaux Morta.

La région des Pays de la Loire était représentée par 5 entreprises ambassadrices des savoir-faire ligériens dont l'une d'elle a été récompensée : l'Atelier JHP – Couteaux Morta de Jean-Henry Pagnon, fabricant artisanal de couteaux en morta, a reçu le grand prix du public MIF 2022 ! Le collectif « Made In Pays de Loire » (représenté par sa Présidente Nadine Gouello), accompagné par la Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la

Loire et le conseil régional, était également présent avec 14 entreprises artisanales ligériennes. Des girouettes aux produits alimentaires, en passant par du linge de maison ou des produits de maroquinerie, toutes ont présenté des produits d'une grande qualité et diversité. Grâce à ces acteurs ligériens, l'excellence artisanale des Pays de la Loire a été grandement représentée pendant ces quatre jours d'exposition, auprès de plus de 100 000 visiteurs !

Prix « Ma Ville Mon Artisan »

Bravo au Pays fléchois

La communauté de communes du Pays fléchois (72) est lauréate du prix « Ma Ville Mon Artisan » qui récompense les collectivités locales qui, par leurs actions, encouragent le développement de l'économie de proximité et des entreprises artisanales.

La communauté de communes du Pays fléchois n'a cessé de développer sa politique en matière économique. Depuis 1986, elle a souhaité accompagner les entreprises industrielles et artisanales par la mise en place de près de 40 bâtiments blancs sur son territoire. Depuis 2018,

dans une démarche de valorisation des métiers et savoir-faire de l'artisanat, elle a créé un collectif pour monter un Salon du Savoir-Faire en Pays fléchois qui se déroule chaque année au mois d'avril. Objectif : que les entreprises puissent montrer leur savoir-faire devant les jeunes et le grand public.

 Visionner la vidéo dédiée qui présente les actions mises en place :



UNESCO

LA BAGUETTE DE PAIN AU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ

Le 30 novembre dernier, le comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco a inscrit « les savoir-faire artisanaux et la culture de la baguette de pain » sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. La baguette est emblématique du patrimoine artisanal et alimentaire français, puisque 12 millions de consommateurs français poussent la porte d'une boulangerie et plus de 6 milliards de baguettes sortent des fournils chaque année. Elle véhicule les valeurs de convivialité et de partage mais aussi un caractère populaire et de lien social. Cette inscription, hautement symbolique, défend la baguette traditionnelle et le savoir-faire de l'artisan boulanger.



Énergie

La CMA à vos côtés

Artisans, la flambée des coûts de l'énergie affecte vos entreprises en fragilisant les modèles économiques et en impactant votre trésorerie. Dans ce contexte, la CMA est plus que jamais mobilisée à vos côtés.

Tous les artisans sont invités à pousser la porte de leur CMA pour faire un point sur la situation de leur entreprise et évoquer les accompagnements dont ils peuvent bénéficier pour surmonter cette période. Ainsi, les conseillers de la CMA des Pays de la Loire accueillent les entreprises artisanales pour les aider : actions à mettre en place pour améliorer leurs performances énergétiques, bonnes pratiques, éco-gestes, vérification des conditions d'éligibilité aux dispositifs d'aides mis en place par l'État...

CONTACTEZ-NOUS, NOUS REVENONS VERS VOUS SOUS 48H :

En Loire-Atlantique • 02 51 13 83 00 • developpementdurable44@artisanatpaysdelaloire.fr

En Maine-et-Loire • 02 41 22 61 00 • developpementdurable49@artisanatpaysdelaloire.fr

En Mayenne • 02 43 49 88 88 • developpementdurable53@artisanatpaysdelaloire.fr

En Sarthe • 02 43 74 53 53 • developpementdurable72@artisanatpaysdelaloire.fr

En Vendée • 02 51 44 35 00 • developpementdurable85@artisanatpaysdelaloire.fr

FORMALITÉS JURIDIQUES

LA CMA, TOUJOURS VOTRE PARTENAIRE DE CONFIANCE

Conformément à la dynamique de la loi PACTE (2019), la simplification administrative voulue par le Gouvernement se poursuit avec le lancement du guichet unique pour les formalités des entreprises. Le site, déjà ouvert, deviendra l'unique voie pour que les entreprises puissent effectuer leurs formalités de création, modification ou radiation, et ce, depuis le 1^{er} janvier 2023. Cette nouvelle plateforme permettra de déclarer en ligne l'ensemble de vos formalités auprès des organismes associés (INSEE, organismes sociaux, organismes fiscaux, etc.). Les données seront consignées dans le registre national des entreprises (RNE) géré par l'INPI, qui fusionnera les différents registres dont le répertoire des métiers.

Artisans, votre CMA est toujours là pour vous accompagner dans l'enregistrement de vos formalités juridiques. Cela se traduit concrètement par une prise en charge complète et personnalisée de vos dossiers. Vous bénéficiez systématiquement d'un interlocuteur expert dédié. Les CMA valident également les déclarations dont l'activité dépend du secteur artisanal et poursuivent le contrôle de la qualification professionnelle.

“ Être à vos côtés, c'est notre métier ! ”



Le devis engage le professionnel quant à l'étendue des travaux, leur coût et les délais prévus. Il n'engage le client qu'à partir du moment où il aura apposé sa signature au bas du devis et la mention « bon pour travaux ». Un avenant peut toujours être signé en accord entre les deux parties en cours des travaux afin de faire évoluer la prestation, et parfois donc le prix.

 D'INFORMATIONS
sur le site www.economie.gouv.fr



Informations légales

J'établis un devis : quand et comment ?

Vous proposez des prestations à des particuliers ? Il est possible que l'établissement d'un devis s'impose à vous de manière obligatoire. Votre CMA et la DREETS, service régional de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) dépendant du ministère de l'Économie vous informent sur vos obligations légales.

Quand fournir un devis ?

Si vous n'avez pas déterminé au préalable le prix d'une prestation, ou lorsque le prix ne peut pas être déterminé à l'avance, vous devez fournir un devis au client, si celui-ci le sollicite. Dans le cas où le prix exact de la prestation ne pourrait pas être indiqué a priori, vous êtes tenu d'indiquer une méthode de calcul permettant de vérifier ce prix a posteriori. Le prix est en principe ferme sauf si une clause d'actualisation est prévue sur le devis et mentionne l'indice de référence utilisé pour ajuster le prix (en cas par exemple d'évolution du coût des matières premières). Le montant de la prestation peut aussi déterminer l'obligation de délivrer un devis à votre client (ex. : services à la personne si montant de la prestation supérieur ou égal à 100€ TTC par mois). Cette obligation concerne, indépendamment de leur montant, les prestations de :

- ▶ dépannage, entretien, réparation dans les secteurs du bâtiment et de l'équipement de la maison
- ▶ déménagement
- ▶ location de voiture
- ▶ opération funéraire
- ▶ appareillage auditif
- ▶ chirurgie esthétique
- ▶ optique médicale.

Un devis est-il facturable ?

Le devis est obligatoirement gratuit dans le domaine du déménagement, des pompes funèbres, la vente de produits d'optique médicale... En-dehors de ces domaines, le devis est en principe gratuit mais un artisan peut le rendre payant : il doit alors informer en amont le client du prix à payer pour son établissement, et pourra proposer de déduire le montant du devis de la prestation éventuellement fournie par la suite.

Quel contenu ?

Le contenu du devis peut différer en fonction de la prestation envisagée mais doit mentionner, a minima, les informations suivantes :

- ▶ la date du devis
- ▶ le nom et l'adresse de votre entreprise
- ▶ le nom du client
- ▶ la date de début et la durée de la prestation dans le cas de travaux
- ▶ le décompte détaillé de chaque prestation et produit, en quantité et en prix unitaire
- ▶ le prix de la main-d'œuvre
- ▶ les frais de déplacement
- ▶ la somme globale en hors taxes (HT) et en toutes taxes comprises (TTC)
- ▶ la date ou délai butoir d'exécution.

Pour des prestations de dépannage, de réparation et d'entretien dans le secteur du bâtiment, le devis doit indiquer également la **durée de validité de l'offre**, ainsi que le **caractère gratuit ou payant du devis**.



Nos formations du premier semestre 2023

N'avancez pas seul, formez-vous !

Artisans, la CMA Mayenne propose de vous former aux fonctions supports de l'entreprise : informatique, prévention, communication, management, vente... Des dispositifs permettant une montée en compétences rapide grâce à une prise en main opérationnelle des outils et des techniques enseignées par des formateurs indépendants.

OUTILS NUMÉRIQUES :

- ▶ **30 janvier ou 15 mai** • Communiquer avec Instagram (niveau 1)
- ▶ **3 février ou 13 mars ou 5 juin** • Tiktok **NOUVEAUTÉ**
- ▶ **6 février** • Cybersécurité **NOUVEAUTÉ**
- ▶ **8 février** • Gérer son bureau et sa messagerie
- ▶ **27 février, 10, 17, 24 et 28 mars** • Créer un site Internet avec Wordpress (5 j)
- ▶ **5 avril** • Maîtriser les techniques gratuites de référencement
- ▶ **12 avril ou 2 juin** • Instagram (niveau 2)
- ▶ **14 avril** • Rappel et nouveautés de Wordpress
- ▶ **4 mai** • Instagram (niveau 3)
- ▶ **15 et 16 mai** • Lancer sa campagne Google Ads (2 j.) **NOUVEAUTÉ**
- ▶ **26 mai** • Facebook boutique
- ▶ **19 juin** • Facebook (niveau 1)
- ▶ **28 juin** • Facebook (niveau 2)

PILOTAGE ET ORGANISATION DE L'ENTREPRISE :

- ▶ **26 janvier et 9 février** • S'initier à la comptabilité (2 j.)
- ▶ **2 et 16 mars** • Calculer son coût de revient et gérer ses prix de vente (2 j.)
- ▶ **3 et 14 avril** • Relance des impayés (2 j.)
- ▶ **6 avril** • Gérer sa trésorerie

OUTILS INFORMATIQUES :

- ▶ **31 janvier et 10 février ou 23 et 28 mars** • Excel (2 j.)

Vous avez la possibilité d'évaluer votre niveau sur Excel pour mieux cibler votre formation. Pour plus d'informations, CONTACT : Fabienne Joubrel • 02 43 49 88 62

- ▶ **16, 17 et 28 mars** • Sketchup initiation (3 j.)
- ▶ **12 mai** • Sketchup perfectionnement

MANAGEMENT ET ENCADREMENT :

- ▶ **27 janvier ou 20 mars ou 22 mai** • Renforcer la cohésion au sein de votre entreprise grâce à l'improvisation théâtrale **NOUVEAUTÉ**
- ▶ **3 février** • Les 5S : comment améliorer l'efficacité de l'environnement de travail **NOUVEAUTÉ**
- ▶ **25 mai et 8 juin** • L'essentiel du droit du travail pour bien manager ses salariés (2 j.) **NOUVEAUTÉ**

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL :

- ▶ **20 et 27 janvier ou 21 et 28 avril** • Répondre aux appels d'offres (2 j.)
- ▶ **20 ou 22 mars** • Accueillir et savoir vendre au magasin **NOUVEAUTÉ**

ATELIERS DU NUMÉRIQUE AU PROGRAMME

Comment se lancer dans le numérique ?
Quels sont les outils indispensables ?
Quels sont les principaux réseaux sociaux ?
Quelle est l'utilité d'un site Internet ?
Ma stratégie marketing numérique.

 Prochaines dates :

25 janvier, 27 mars et 30 juin
de 14h à 17h30

 Offert

 Vanessa Rocton

02 43 49 88 64

vrocton@artisanatpaysdelaloire.fr

- ▶ **3 avril** • Augmentez votre CA avec le Feng shui
- ▶ **7, 8, 9 février ou 6,7 et 8 juin** • Chef d'entreprise, adopter une posture commerciale (3 j.)

COMMUNICATION ET DÉVELOPPEMENT PERSONNEL :

- ▶ **6 février** • Gérer son temps et ses priorités
- ▶ **10 février** • Être acteur de votre communication en jouant votre meilleur rôle **NOUVEAUTÉ**
- ▶ **14 mars** • Savoir lâcher prise
- ▶ **30 mars** • Affirmez-vous avec assertivité
- ▶ **6 avril** • Augmenter sa confiance en soi par les couleurs
- ▶ **11 mai** • Se libérer du syndrome de l'imposteur
- ▶ **22 mai** • Apprendre à gérer sa charge mentale **NOUVEAUTÉ**
- ▶ **29 juin** • Optimiser son image pro
- ▶ **5 et 19 juin** • Transformez votre stress en énergie positive (2 j.) **NOUVEAUTÉ**

PRÉVENTION DES RISQUES :

- ▶ **6 et 7 mars ou 5 et 6 juin** • Connaître les règles et obligations en hygiène alimentaire (2 j.)

 Pour tout public : le chef d'entreprise, le conjoint collaborateur, le salarié de l'artisanat, le créateur et/ou repreneur d'entreprise

ATELIERS COMMERCIAUX AU PROGRAMME

Comment préparer mes rendez-vous clients ? Comment trouver les bons mots pour convaincre ? Comment répondre aux objections et faire signer plus de devis ? Découvrez les bonnes pratiques pour répondre à ces questions : présentation des outils, usages et astuces qui fonctionnent pour les artisans...

 Prochaine date :

21 avril à 14h

 Offert

CONTACTS : 02 43 49 88 71 • 02 43 49 88 72
creation53@artisanatpaysdelaloire.fr

 Chambre de métiers et de l'artisanat de la Mayenne
39, quai André Pinçon à Laval

 Possibilité de prise en charge partielle du coût de la formation sous réserve des conditions des organismes financeurs, nous contacter.

CONTACTS : Véronique Lebreton • 02 43 49 88 71
ou Cindy Le Boucher • 02 43 49 88 72 •
creation53@artisanatpaysdelaloire.fr

LE BILAN D'ORIENTATION SCOLAIRE

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

Grâce à une méthode et des outils efficaces, la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Mayenne accompagne les jeunes afin de définir leurs projets professionnels.



La CMA permet aux collégiens, lycéens, étudiants, jeunes en réorientation de bénéficier d'un accompagnement individuel concernant leur orientation. Ce bilan leur permettra de révéler leurs talents et potentiel afin d'identifier avec une conseillère dédiée et à l'écoute, un projet cohérent et motivant. Le jeune pourra bénéficier également d'apports méthodologiques pour sa recherche de stage et/ou d'alternance ainsi que pour compléter son dossier Parcoursup. Cette aide à l'orientation permettra de construire un projet scolaire et professionnel en fonction de ses intérêts personnels et professionnels, de sa motivation et de ses aptitudes. La prestation, d'une durée de 3 à 8h, facilitera son orientation dans la poursuite de ses études.

 Un premier rendez-vous d'information est offert.

 65€ nets de taxe/heure

CONTACTS CMA MAYENNE :
Stéphanie Crison • 06 48 92 61 06 • Cécile Douvres • 07 70 22 87 92



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

PAYS DE LA LOIRE

UNIVERSITÉ RÉGIONALE
DES MÉTIERS DE L'ARTISANAT
DES PAYS DE LA LOIRE

2023

Journée portes ouvertes

Formations par alternance



URMA

Bien plus qu'une orientation

Réservez votre journée
samedi 4 février 2023
et en nocturne le vendredi 3 février à Angers et La Roche-sur-Yon

URMA

Ste-Luce-sur-Loire
Place Jacques Chesne
02 40 18 96 96

URMA

Saint-Nazaire
66 rue Michel Ange
02 28 54 17 01

URMA

Angers
3 rue Darwin
02 41 22 61 56

urmapaysdelaloire.fr

URMA

Laval
30 boulevard Volney
02 43 64 11 00

URMA

Le Mans
187 rue Henri Champion
02 43 50 13 70

URMA

La Roche-sur-Yon
24 rond point du Coteau
02 51 36 53 00

Retrouvez nous sur





MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

L'OFFRE TUTÉO EST FAITE POUR VOUS !

L'URMA des Pays de la Loire vous propose des ateliers gratuits pour se former à la fonction de maître d'apprentissage. Ces ateliers sont construits autour de situations concrètes, pour partager gratuitement expériences et bonnes pratiques, en distanciel ou en présentiel dans ses centres de formation, selon les thèmes abordés.

EN SAVOIR  : www.urmapaysdelaloire.fr (dans l'espace actualités)  Laure Gelin • 06 75 62 37 96 lgelin@artisanatpaysdelaloire.fr

COMPÉTENCES

OPTEZ POUR NOS FORMATIONS SUR MESURE

La formation professionnelle est une solution pour apporter rapidement les compétences nécessaires pour votre entreprise. Ainsi la CMA des Pays de la Loire est au service de toutes les entreprises pour identifier les compétences à développer et vous proposer des parcours de formation sur mesure. Cela concerne vos futurs salariés (demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion professionnelle) et également vos salariés afin d'accompagner leur développement professionnel et montée en compétences.

Par exemple, l'URMA construit avec le groupe Gemy une solution de formation rapide pour devenir mécanicien automobile dans son réseau (dans le cadre d'une action de formation préalable au recrutement). Partagez vos besoins de compétences spécifiques avec l'URMA !

 Arnaud Bichon • 06 73 47 86 76 abichon@artisanatpaysdelaloire.fr



FOTOGEST/QUEBER

RECRUTEMENT

TROUVEZ VOS FUTURS SALARIÉS AVEC L'URMA

L'URMA est au contact des partenaires de l'emploi et de l'orientation pour attirer des jeunes en formation initiale et des adultes en reconversion. Les développeurs des centres de formation de la CMA des Pays de la Loire sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises pour recevoir leur besoin de compétences et les accompagner dans la recherche en leur proposant des candidats qu'ils auront repérés.

 Pour tous vos besoins de compétences, rapprochez-vous de nos équipes de développeurs :

CMA Loire-Atlantique
urma44sainteluce@artisanatpaysdelaloire.fr • urma44saintnazaire@artisanatpaysdelaloire.fr

CMA Maine-et-Loire
urma49@artisanatpaysdelaloire.fr

CMA Mayenne
urma53@artisanatpaysdelaloire.fr

CMA Sarthe
urma72@artisanatpaysdelaloire.fr

CMA Vendée
urma85@artisanatpaysdelaloire.fr



CLUB URMA

REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ DES ANCIENS DE L'URMA

Vous avez déjà suivi une formation à l'URMA Pays de la Loire ? Rejoignez le Club URMA, la communauté des anciens apprenants de l'URMA Pays de la Loire. Le Club URMA met en lien, valorise les parcours et développe les initiatives pour favoriser l'intégration et le développement professionnel des apprenants à l'issue de leurs passages au sein des 5 centres de formation de l'URMA Pays de la Loire.

 PLUS D'INFORMATIONS :

Vous souhaitez devenir un membre du Club URMA ? Rien de plus simple ! Rendez-vous sur www.urmapaysdelaloire.fr/club-urma



STUDIO POBELLE PHOTOGRAPHIE

Talents d'artisans

Remise des diplômes de l'URMA Mayenne

Vendredi 2 décembre 2022, les apprentis de l'Université régionale des métiers de l'artisanat de la Mayenne se sont retrouvés autour d'un cocktail afin de célébrer brillamment leur diplôme.

Accueillis par les équipes pédagogiques et administratives de l'URMA, les 602 diplômés des divers secteurs d'activité (alimentaire, santé, métiers du bâtiment, maintenance véhicules et matériel, soins à la personne, restauration) étudiant en dernière année de formation du CAP au BTS ont pu recevoir leur diplôme. En présence de leur famille, des maîtres d'apprentissages, des formateurs et l'ensemble du personnel chargé de leur suivi, ils se sont retrouvés autour d'un cocktail organisé à la salle polyvalente de la ville de Laval. Luc Dupré, Président de la CMA Mayenne accompagné par Sébastien Marsat, directeur de l'URMA Mayenne a introduit cette soirée en félicitant l'ensemble des apprentis diplômés de l'URMA 53. Hubert Bergue, Président du Crédit Agricole Anjou Maine, a pu prendre la parole afin de

féliciter les nouveaux diplômés et rappeler son soutien au secteur de l'apprentissage, un secteur dynamique et valorisant.

Les convives ont pu profiter de plusieurs prestations de cheerleaders Lavalloises, poser sous l'objectif du photographe professionnel ou encore réaliser une photo souvenir entre amis ou en famille grâce au Photo Booth mis à leur disposition.

Des interviews de diplômés ont été réalisées par l'animateur de la radio locale, Gauthier Paturo lors de cette soirée illustrant le parcours remarquable et atypique de certains apprentis ayant participé à des concours nationaux. L'occasion de prouver encore une fois que l'apprentissage est une voie d'excellence. La soirée s'est poursuivie et clôturée par l'animation musicale de DJ Simon's.

JOURNÉE PORTES OUVERTES

À la recherche d'une alternance ou d'un tremplin pour une reconversion professionnelle ? Réservez dès à présent votre samedi 4 février 2023 pour visiter l'un des 4 sites URMA en Mayenne et découvrir nos diverses formations.

 LOCALISATION URMA

30, boulevard Volney (Secteurs de formation : Alimentation • Santé • Électricité • Tertiaire)

84, boulevard Volney (Secteur de formation : Métiers du bâtiment)

115, boulevard Volney (Secteur de formation : Maintenance)

39, avenue de Chanzy (Secteurs de formation : Hôtellerie-Restauration • Pharmacie • Pâtisserie)

“ COMMUNIQUEZ DANS

le monde des

artisans



ILLUSTRATION : © ARTBESOURO-ADOBE STOCK



Le magazine
de référence
de l'artisanat



Toute l'actualité
du réseau des CMA

Alimentation • Bâtiment

Services • Production

Métiers d'art...

VOS CONTACTS

THIERRY JONQUIÈRES

DIRECTEUR DE PUBLICITÉ

06 22 69 30 22

thierry.jonquieres@wanadoo.fr

CÉDRIC JONQUIÈRES

CHEF DE PUBLICITÉ

06 10 34 81 33

cedric.jonquieres@orange.fr

Aides à l'embauche d'un apprenti en 2023

Pas dupes !

La prime à l'embauche d'un apprenti est ramenée à une prime unique de 6 000 € en 2023, pour chaque contrat d'apprentissage et de professionnalisation, quels que soient l'âge et le niveau de formation. Retour sur le parcours de ce qui devient une baisse notoire de soutien.

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » lancé à l'été 2020, la prime à l'embauche d'un apprenti pour la première année était passée à 5 000 € pour un mineur et 8 000 € pour un majeur, avec une échéance au 31 décembre 2022. « Nous avons vocation, comme sur différents pans d'investissements de l'État, à cibler nos dispositifs pour accompagner ceux qui en ont le plus besoin », nous confiait Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, le 27 septembre dernier. Une politique d'aiguillage et de recentrage des fonds de l'État, qui s'avère aussi une stratégie vitale après le « quoi qu'il en coûte » ; les chercheurs de l'Ires¹ estiment déjà à 8,4 % du PIB le montant total des aides publiques reçues par les entreprises en 2019, un montant « énorme », financé notamment par la dette publique².

En 2023, l'embauche d'un jeune en CAP ou lycée professionnel est donc davantage aidée, tandis que celle d'un jeune du supérieur l'est moins. Les analyses confirmaient en effet que la dynamique de l'apprentissage était « surtout portée par les apprentis de l'enseignement supérieur, du secteur tertiaire et employés par les entreprises de dix salariés ou plus » (Dares, septembre 2022). « L'augmentation des entrées en apprentissage dans le privé entre 2018 et 2021 est ainsi portée à 76 % par des formations de niveau



bac + 2 ou plus. » Un phénomène qui s'accélérait, avec des entreprises bénéficiaires d'aides alors qu'elles auraient probablement embauché sans cela.

Mais attention, le montant alloué en 2023, à savoir 6 000 €, est inférieur aux aides versées aux entreprises artisanales avant la crise sanitaire (4 125 € la première année, 2 000 la deuxième et 1 200 la troisième). Concrètement, la nouvelle prime unifiée vient réduire l'aide attribuée à certaines entreprises artisanales. L'État fait ainsi des économies au détriment d'un secteur qui forme actuellement 110 000 apprentis, dont 90 % préparent un diplôme de niveau 3 et 4, qui sont réputés être les diplômés à valeur ajoutée la plus forte en matière d'insertion professionnelle des jeunes. 46 % de ces apprentis ont moins de 18 ans et 80 % des jeunes diplômés sont en emploi après sept mois. Où est la cohérence ?

1. Institut de recherches économiques et sociales; *Un capitalisme sous perfusion*, octobre 2022.
2. *Alternatives économiques*, 14 octobre 2022.

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

La réforme de l'assurance chômage fait varier la durée d'indemnisation en fonction du taux de chômage. À l'issue d'une réunion de travail qui s'est tenue le 21 novembre avec Olivier Dussopt, ministre du Travail, une baisse de la durée d'indemnisation a été annoncée. Elle sera de 25 % lorsque le taux de chômage passe en dessous de 9 %, avec un plancher minimal de six mois, et concernera les nouveaux demandeurs d'emploi à compter du 1^{er} février 2023. L'indemnisation et les conditions d'accès aux droits à l'assurance chômage restent intactes. Les premiers impacts de cette réforme sont attendus à partir du 1^{er} août. Objectif : atteindre le plein-emploi d'ici 2027, soit un taux de chômage d'environ 5 % (contre 7 % actuellement).



DEMANDE IMPÉRATIVE À L'ÉTAT

Les élus du réseau des CMA, rassemblés les 6 et 7 décembre pour leur Assemblée générale, ont adopté à l'unanimité une délibération relative à l'aide aux employeurs d'apprentis. Par celle-ci, le réseau des CMA demande au gouvernement de rétablir, pour les entreprises de moins de 250 salariés, les montants prévus par l'aide unique pour la deuxième et la troisième année d'une part, et d'autre part de garantir la pérennité de cette aide au-delà de l'année 2023. « L'essor considérable de l'apprentissage est salué par tous. Nous y avons pris notre part avec des résultats extrêmement positifs en dépit des crises successives. (...) Ne cassons pas ce qui fonctionnait très bien hier ! », tonne Joël Fourny, président de CMA France.

Championnats du monde

Le sprinteur de la boucherie

Gauthier Détrés, 22 ans, a été sacré champion du monde dans la catégorie « jeune boucher » lors des Championnats du monde de la boucherie qui ont eu lieu début septembre à Sacramento, en Californie.

La découverte et l'ouverture vers les métiers de l'artisanat au plus tôt portent leurs fruits... Gauthier Détrés, notre nouveau champion du monde, en est le vibrant témoin. « *J'allais en vacances en Dordogne chez mon grand-père, qui m'emmenait avec lui chez le boucher du village. C'est en le voyant faire que j'ai eu envie d'exercer ce métier, et que je me suis dirigé vers la boucherie après la classe de troisième ; dès le début de la formation je me suis dit que c'est ce que je voulais faire toute ma vie* ». Et il a bien fait, son palmarès parle pour lui.

Une pluie de récompenses

Après son CAP Boucher, Gauthier Détrés passe son BP. Son itinéraire de champion commence avec le concours Un des meilleurs apprentis de France (MAF), en 2016, où il remporte l'édition départementale et se classe deuxième au niveau régional. Suivent les Olympiades des métiers (il est deuxième sur le plan régional), le concours inter-région du salon de l'Agriculture en 2018 (médaillon d'argent), le concours Boucherie Étal du salon Exp'Hotel de Bordeaux... Gauthier intègre l'équipe de France en 2019 ; avec elle, il remporte la médaille d'or aux championnats d'Europe en 2021. Celui qui pratique le cyclisme



© STÉPHANE BAUDOUIN

« *Je suis très minutieux dans ce que je fais, j'adore ça...* », Gauthier Détrés.

en compétition depuis qu'il a sept ans aime se confronter aux autres pour grandir. Avec en ligne de mire, un jour... le concours MOF !

Savoir-faire et originalité

Depuis son intégration dans l'équipe de France, Gauthier passe deux week-ends par mois à Paris pour s'entraîner. « *Je m'entraînais aussi à la boucherie entre midi et deux, c'est un très gros investissement personnel* ». Ses points forts sont le désossage et la décoration. Lors du Championnat du monde, il a eu 2h30 pour utiliser tous les

morceaux de deux poulets, un demi-agneau, une hanche de bœuf et une longe de porc avec poitrine, et pour les présenter sur un buffet. « *Nous étions quinze candidats de moins de 35 ans, j'étais le plus jeune.* » Ce qui a fait la différence ? « *Le savoir-faire à la française (voir encadré), mon originalité côté décoration et préparation des recettes. C'est un marathon, on est à 200 pulsations par minute, l'effort est intense* ». Le sprinteur sait de quoi il parle.

POUR EN SAVOIR PLUS
www.boucherie-larrazet.fr

FORMATION MADE IN FRANCE : « ON COMMENCE JEUNE »

Gauthier Détrés est entré à 15 ans comme apprenti chez le boucher-charcutier Éric Larrazet, à Arsac, en Gironde (5 salariés). « *Mon patron faisait des concours et m'a transmis sa passion ; c'est grâce à lui que j'en suis là aujourd'hui. Il est très pédagogue, si je n'ai pas compris quelque chose il me montre, me remontre...* » Gauthier a suivi sa formation au CFA Institut des Saveurs de Gironde. « *En France, on a l'avantage d'avoir des CFA où l'on commence jeune (les autres pays commencent plus tard) : j'étais le plus jeune des candidats mais le plus expérimenté. En France, sur le plan technique, le savoir-faire est extraordinaire : le désossage à blanc est très précis, c'est de la chirurgie ; et on nous l'enseigne depuis le CAP.* »

La prépa-apprentissage

Double opportunité

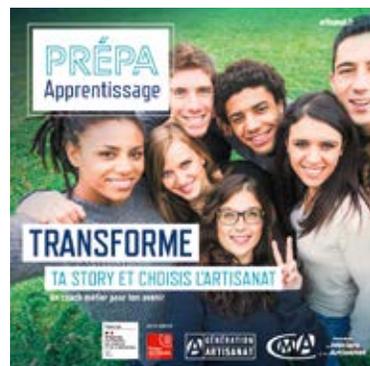
Le 21 septembre dernier, c'était la Journée nationale de mobilisation « prépa-apprentissage » dans l'artisanat ! Ce dispositif permet aux jeunes de découvrir les métiers et les formations qui recrutent parmi les 250 métiers de l'artisanat.

L'apprentissage dans l'artisanat, c'est 33 % des apprentis en France, 600 formations et 400 diplômes. Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) et leurs 137 CFA n'ont de cesse de se mobiliser pour accompagner les personnes souhaitant apprendre un métier d'avenir. En effet, dans un contexte de forte tension pour de nombreux secteurs, les artisans ont besoin de main d'œuvre qualifiée. La prépa-apprentissage répond à cette attente des uns et au désir des autres.

Une seconde chance

Née en 2019, la prépa-apprentissage est accessible à n'importe quel moment de l'année. Un jeune scolarisé (collège ou

lycée), en décrochage scolaire, un apprenti en rupture de contrat, un demandeur d'emploi ou encore un salarié ou une personne en reconversion professionnelle peuvent grâce à cela avancer dans la construction de leur projet professionnel et sécuriser leur éventuelle entrée en contrat d'apprentissage. La durée de la prépa est variable et s'adapte à chaque situation. Le réseau des CMA est largement engagé dans ce dispositif qui a conduit vers un contrat d'apprentissage plus de 60 % des jeunes qui en ont bénéficié. Une vraie réussite ! Le réseau a accueilli plus de 25 % des effectifs nationaux, soit près de 13 000 jeunes. Voilà une nouvelle façon de rebondir pour ceux qui ont



entre 16 et 29 ans. Surtout quand on sait que 88 % des jeunes voient les métiers de l'artisanat comme des métiers d'avenir, et des métiers qui permettent de s'épanouir*.

* Étude #MoiJeune 20Minutes/OpinionWay pour les CMA (janvier 2022).

CÉLÉBRER L'ARTISANAT AU FÉMININ !

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 31 JANVIER 2023

Rendez-vous sur artisanatpaysdelaloire.fr

PARTENAIRE OFFICIEL :

PARTENAIRE MÉDIA :

Zoom sur...

Le visage de l'apprentissage

Le nombre d'apprentis formés dans l'artisanat atteint un niveau inégalé depuis 2010. Voici quelques éclaircissements issus du « Baromètre de l'artisanat » réalisé par l'Institut supérieur des métiers, avec le soutien de la MAAF.

Pour l'année scolaire 2020-2021, les entreprises artisanales de moins de vingt salariés ont accueilli et formé près de 176 000 apprentis, un chiffre en hausse de **14 %** par rapport à l'année précédente. Cette forte dynamique bénéficie à l'ensemble des secteurs, en particulier ceux de la fabrication et des services (+ 19 %). La croissance remarquable du nombre d'apprentis dans l'artisanat est corrélée à la hausse des inscriptions **dans les diplômes de l'enseignement supérieur**, notamment les BTS. L'insertion dans l'emploi reste bien meilleure pour les apprentis titulaires d'un diplôme de niveau BP (73 %) ou BTS (75 %) que pour ceux titulaires d'un CAP (53 %). En moyenne, les **deux-tiers**

des jeunes formés à un métier de l'artisanat par l'apprentissage sont en emploi (un score supérieur à celui des jeunes apprentis formés à d'autres métiers et bien meilleur que les jeunes formés aux mêmes métiers mais par la voie scolaire, dont le taux d'emploi à six mois est de 36 %). Tous secteurs compris, 733 200 nouveaux contrats d'apprentissage ont débuté en 2021, soit 38 % de plus qu'en 2020 (étude de la DARES de septembre 2022). Le niveau de la formation préparée et, de façon liée, l'âge à l'entrée, **continuent d'augmenter**. Dans le secteur privé (97 % des entrées), 60 % des contrats commencés en 2021 correspondent à des formations du supérieur (+ 4 points par rapport à 2020).



© ALEXANDRE GALLOSI

NUMÉRISATION DES TPE

Gestion & investissements

Fin septembre, France Num a présenté son baromètre annuel sur la transformation numérique des TPE et PME; cette édition s'est focalisée sur les entreprises de moins de dix salariés (68 % de l'échantillon). Voici quelques enseignements.

La grande majorité des dirigeants (81 %) estiment que le numérique représente un réel bénéfice pour leur entreprise (ils étaient 68 % en 2020). Si les entreprises avaient investi prioritairement sur la visibilité et la vente en ligne dans le contexte de la crise sanitaire, elles se tournent depuis un an vers des outils de gestion : 85 % des entreprises disposent au moins d'une solution de gestion (augmentation de 8 points en un an). Parmi ces solutions, les logiciels de gestion comptable (+ 13 points) et les logiciels de facturation (+ 17 points) connaissent une croissance significative. Les entreprises envisagent d'investir davantage dans le numérique : 41 % d'entre elles prévoient d'y consacrer plus de 1000 € (+ 3 points depuis 2021), dont 16 % envisagent un investissement supérieur à 5000 € (+ 3 points).

PLUS D'INFOS SUR <https://www.francenum.gouv.fr/>

LES 18-24 ANS
ET LE BONHEUR AU TRAVAIL

CE QUE VEULENT LES JEUNES

Un sondage du groupe ISC Paris/Institut d'études BVA d'octobre 2022 révèle quelques aspirations des jeunes vis-à-vis du travail. 52 % d'entre eux estiment qu'il n'est plus nécessaire de faire de longues études pour réussir. Les jeunes n'ont pas le même lien à l'emploi que leurs aînés; 44 % veulent obtenir du changement après leur première expérience professionnelle. L'équilibre entre vie privée et vie professionnelle est un facteur clé; 51 % des jeunes pensent qu'une entreprise doit favoriser la flexibilité des horaires de ses salariés. Et quand on leur parle du « job de rêve », 35 % des jeunes privilégient un emploi au sein d'une petite structure ou la création de leur propre entreprise.



Réforme des retraites

Vers la fin de l'arlésienne ?

L'annonce de la proposition de réforme des retraites par le gouvernement, initialement prévue mi-décembre, a été reportée à la première quinzaine de janvier 2023. Cette réforme vise à rétablir l'équilibre entre les Français, à redynamiser l'emploi et à parer de futurs déficits. Elle devrait ensuite entrer dans une phase parlementaire, pour une mise en place à l'été. Nous vous présentons ici quelques uns des changements qui devraient être débattus.

Sophie de Courtivron

Après bien des rebondissements entre 2017 et 2022, des grèves, un report à cause du Covid, la réforme des retraites voulue par Emmanuel Macron devrait se concrétiser. Une dernière phase de concertations avec les partenaires sociaux (organisations patronales et syndicats) a eu lieu de mi-octobre à mi-décembre sur les thèmes de l'emploi des seniors et de la « prévention de l'usure professionnelle », les questions de justice sociale et d'équité,

et enfin d'équilibre du système des retraites. « *Cela fait cinq ans qu'on en parle, on a déjà travaillé dessus, on connaît la situation, on a fait des diagnostics à n'en plus finir* », rappelle Éric Chevée, vice-président de la CPME en charge des Affaires sociales, pour qui il est temps d'agir. Néanmoins, « *on espère de l'écoute, on espère retrouver dans le projet du gouvernement l'esprit de nos propositions et le consensus le plus abouti* », relève Jean-Christophe Repon, vice-président de l'U2P. Ce long temps de gestation permettra-t-il de limiter les remous à l'arrivée ? Voici une mise en perspective de quelques points majeurs, avec l'éclairage des référents de l'U2P et de la CPME.

L'âge de départ à la retraite

Ce point fait consensus dans le patronat. L'âge de départ à la retraite serait reporté jusqu'à 65 ans, selon des modalités qui seront précisées. « *L'axe de report progressif de l'âge légal est un levier intéressant pour maintenir nos deux ambitions initiales : pensions des retraités maintenues et pas d'augmentation des cotisations (ce qui serait périlleux pour les entreprises artisanales)* », pose Jean-Christophe Repon. Avec néanmoins un sujet important à travailler en parallèle : « *Plus d'un salarié sur deux termine sa carrière en n'étant plus en poste ; on ne peut demander aux personnes de travailler*

plus longtemps si le marché de l'emploi n'intègre pas mieux les seniors », souligne l'expert Thierry Legrand-Browaëys (voir encadré). L'impact de la réforme pourrait être immédiat. « *Je suis le premier concerné, car théoriquement je suis à la retraite le 1^{er} septembre 2023 ; une des hypothèses de calcul reporte mon départ au 1^{er} février 2024* », pointe Éric Chevée.

Vers plus d'équité ?

Il existe en France quarante-deux régimes de retraite, et parmi eux vingt-sept sont des régimes spéciaux. La réforme devrait en supprimer... peu, en comparaison du projet de réforme d'Emmanuel Macron en 2017 (retraite par points, voir encadré). Le système de retraite par répartition¹, avec le maintien de régimes obligatoires à deux étages (l'un de base, l'autre complémentaire) pour les salariés comme pour les travailleurs indépendants n'est pas remis en cause. Les deux organisations patronales d'entreprises à taille humaine réaffirment qu'il faut tendre vers un alignement de l'ensemble des régimes. La CPME milite en outre pour un troisième étage de retraite par capitalisation, c'est-à-dire « *un système de retraite supplémentaire à points qui permet à l'assuré de se constituer une rente et/ou un capital qui complètera ses revenus au moment de la liquidation de sa retraite. Cela existe déjà,*

EN CHIFFRES

Aujourd'hui, l'âge de départ moyen à la retraite est de **62,9 ans**, alors que l'âge de départ légal est de **62 ans**.

Source : Système national statistiques prestataires.

« *Au total, la réforme rapporte **4 à 5 milliards d'€** de plus du point de vue budgétaire. Mais le plus important, c'est qu'elle augmente le volume global de travail du pays. (...) [À] échéance de 2027, cela représente (...) **240 000 emplois supplémentaires pour la France.** »*

Source : Bruno Le Maire, sur Europe 1, 30 septembre 2022.

+ 6,83 % : c'est l'augmentation moyenne des produits et services pour bien vieillir à domicile par rapport à 2021 (**13 971 €** par an, soit **1 164 €** par mois).

Source : 3^e édition du baromètre Retraite.com / Silver Alliance, nov. 2022.

de manière obligatoire, chez les fonctionnaires ; il faudrait que ça soit possible chez les salariés du privé jusqu'à quatre points », explique Éric Chevée. Pour Thierry Legrand-Browaëys, l'harmonisation entre les conditions de départ des travailleurs indépendants et celles des salariés est plus que légitime : « Leur protection sociale a été mise à mal ces dernières années (fiasco du RSI...) ; la pérennité de leur régime social doit être travaillée. »

Minimum vieillesse contributif

Le minimum contributif s'applique aux salariés et aux régimes alignés (commerçants, artisans...) ; ce mécanisme permet de relever le montant de la retraite de base. U2P et CPME pensent qu'il faut un écart significatif entre le minimum contributif issu de la valeur travail, et le minimum vieillesse issu de la solidarité. L'U2P avait proposé que cela soit compensé financièrement, pour les travailleurs indépendants, grâce à une réduction d'assiette de 30 % de leurs cotisations et contributions sociales « comme le prévoyait le projet de loi ordinaire instituant un système universel de retraite : cela permettrait d'augmenter les cotisations retraite concomitamment à une diminution des autres prélèvements, avec un effet baissier à terme sur le nombre d'assurés ouvrant droit au minimum contributif », mentionne Jean-Christophe Repon.

Départs anticipés : carrières longues et pénibilité

Les départs anticipés à la retraite concernent les artisans en premier chef. « Nous souhaitons qu'il y ait plus de logique entre carrières longues et usure professionnelle, que les départs anticipés soient d'abord reliés à l'usure professionnelle et pas à une durée de cotisation », précise Éric Chevée. Quant à



AUTRE REGARD

TO DO OR NOT TO DO...

Thierry Legrand-Browaëys est l'auteur de *Réformer les retraites, une crispation française, qui décrypte les différents mécanismes et enjeux qui s'entremêlent autour de ce sujet. Le DRH nous livre son avis sans détour.**

Y A-T-IL POUR VOUS URGENCE À FAIRE CETTE RÉFORME ?

Dans son dernier rapport, le COR** a mesuré que le coût des retraites allait se stabiliser autour de 14 % du PIB dans les décennies qui viennent, malgré l'augmentation de l'espérance de vie et la baisse de la fécondité. Il n'y a pas de dynamique non contrôlée des dépenses, il n'y a donc pas d'urgence à réformer les retraites.

POURQUOI ALORS LE GOUVERNEMENT A-T-IL REMIS

CE PROJET SUR LA TABLE ? C'est un engagement politique pour le président de la République. Après la crise sanitaire, le gouvernement a besoin de se dégager des marges de manœuvre budgétaires sur des coûts structurels, dont la retraite. Voyez aussi la réforme de l'assurance-chômage, qui vient d'être votée.

QUE PENSEZ-VOUS DE LA RÉFORME TELLE QU'ELLE EST

ENVISAGÉE ? Je regrette que le gouvernement n'ait pas mis en place un régime universel par points, où un euro cotisé donnait les mêmes droits à tous (fonctionnaires, salariés, indépendants). Cela me paraissait une bonne idée de supprimer tous les régimes existants. C'était ambitieux mais la réforme était sur le point d'aboutir. Il ne l'a pas repris sous cette forme pour préserver la paix sociale et éviter le soulèvement des bénéficiaires des régimes spéciaux. En termes d'équité, c'est regrettable.



*Éditions L'Harmattan, avril 2022.

**La 9^e édition du rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR), publiée le 15 septembre 2022, présente les perspectives actualisées des retraites à l'horizon 2070.

l'U2P, sa préoccupation reste l'apprentissage. « Nous voulons privilégier le socle de ceux qui commencent tôt. Il faut que le nombre de trimestres d'apprentissage avant vingt ans soit dans le compte total », insiste Jean-Christophe Repon. « Pour cela, il est nécessaire de maintenir le dispositif de cessation anticipée d'activité dit "carrières longues" dans ses conditions actuelles, peu importe le décalage de l'âge légal de départ en retraite (maintien du départ anticipé à 60 ans). L'accès à la retraite anticipée pour incapacité permanente doit être simplifié et élargi aux situations

d'usure professionnelle avérées. Nous ne voudrions pas revenir au C3P², impraticable pour les TPE ; il faut s'orienter vers un système mutualisé de mesure de l'usure au sein de la branche AT/MP³ ». Quelle sera la proposition gouvernementale⁴ ? Comment évoluera-t-elle ? Par quels moyens législatifs sera-t-elle actée ? Le temps passe, et toujours plus de questions que de réponses.

1. La génération actuelle finance les retraites de retraités qui ont cotisé pendant leur carrière. 2. Compte personnel de prévention de la pénibilité. 3. Accident du travail et maladie professionnelle ; une des quatre branches du régime général. 4. Article écrit début décembre.



► 1/3 de la France est composée de forêt.

► 1500 scieries en France (versus 10 000 dans les années 1960) ; 50 000 personnes dans le sciage.

Source : FNB.

► 59 % des entreprises du BTP ont répercuté les hausses de prix sur leurs clients finaux (versus 33 % fin 2021).

Source : Étude CAPEB - juillet 2022.

L'arbre qui cache la forêt

Les artisans utilisent du bois massif (local) ou transformé (local ou issu des pays de l'Est, ou du nord de l'Europe). « Depuis avant l'été, il n'y a plus d'inflation sur le prix du bois », pose Nicolas Douzain-Didier, délégué général de la FNB¹. Une stabilisation après des hausses généralisées de 30 à 50 % depuis la crise sanitaire. Certains bois lamellés-collés et dérivés de bois (OSB...) avaient quant à eux doublé, en raison de la très forte demande et de ruptures dans les chaînes logistiques.

Une rentrée plus morose

Le vent a tourné récemment, avec un coup de froid sur l'activité pendant la période estivale ; les causes ? « L'inflation qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages, les difficultés d'approvisionnement sur les chantiers (matériaux qui ne sont plus disponibles), l'engorgement des permis administratifs... », liste Éric Toppan, coordinateur de l'Observatoire et de la veille économique mutualisée de la filière forêt-bois. « Les négociants ont importé plus que de raison et il y a de gros stocks à écouler », observe de plus Nicolas Douzain-Didier. La crise de l'énergie vient se greffer à ces ralentissements.

Des étapes énergivores

Débardeurs et abatteurs coupent les arbres (en utilisant du gazole non routier, qui a flambé), qui sont transportés jusqu'aux scieries. « La scierie transforme les grumes en planches ; elle peut aussi produire une deuxième, voire une troisième transformation (étagères, tasseaux, moulures...) », explique Éric Toppan. Dans les scieries, « les machines coupent et débitent ; faire sécher le bois (composé pour

moitié d'eau) prend du temps et beaucoup d'énergie. » Un artisan s'inquiète du fait que « certains scieurs avec qui je travaille vont prendre 300 % d'augmentation ». De plus, pour transformer le bois (panneaux, agencement...) on utilise de la colle, dont les prix se sont envolés ; « la colle c'est de l'urée, et pour en faire il faut du gaz ». Chez l'artisan du bois, parallèlement à la main-d'œuvre, poste de charge le plus important, les postes énergie et matériaux sont « incontrôlables ». « Je ne vois pas où je peux faire des économies car sans machines je ne peux pas travailler (raboteuse 4 faces, toupies...) », déplore un menuisier. « Produits verriers : + 9 % tous les mois, portes coupe-feu/acoustique : + 15 à 20 %... », commence à énumérer un autre. « Ce qui est sous-estimé, c'est l'effet cumulatif ; si l'activité baisse, la faculté à absorber les hausses baisse aussi », prévient Nicolas Douzain-Didier. « De plus en plus de scieries s'arrêtent, nous sommes rentrés dans une crise profonde. »

Vers plus de cohérence ?

« On attend maintenant d'être reconnus comme une industrie énergivore, ce que nous sommes à tous points de vue », insiste Éric Toppan. Pour avoir les soutiens adaptés. En attendant, à l'étranger, les entreprises « ont des tarifs énergie plus compétitifs que les nôtres ». C'est d'autant plus paradoxal que « les industriels de la transformation du bois sont soutenus dans le plan de relance » et que la construction bois répond aux enjeux de décarbonation de la RE2020² (produit biosourcé, qui stocke le CO₂, qualités de confort thermique...).

MENUISERIE



« UNE SITUATION TENDUE & FRAGILE »

« Les marchés

publics représentent la moitié de mon chiffre d'affaires ; mais comme les prix sont peu ou pas révisables (pour ceux qui sont révisables, ce ne sont pas les bons indices), je reviens sur le marché des particuliers afin de ne pas fragiliser l'entreprise ; comme beaucoup, donc la concurrence sera rude », observe Christine Crosnier, élue de la FFB de Loir-et-Cher.



2023 : « FLOU TOTAL »

« Nous voyons arriver de

grosses entreprises qui, faisant face à une baisse de travail, rentrent sur nos marchés à des prix cassés. Jusqu'à la fin de l'année ça va aller, mais 2023 va être très compliquée. Nous serons en outre obligés de répercuter les hausses (matières premières, salaires), quitte à perdre des marchés », explique Nadino Gemin, élu de la CAPEB Haute-Garonne.

1. Fédération nationale du bois.

2. Réglementation environnementale pour la filière construction.

PARCOURS CRÉATEUR

APPRENDRE À ÊTRE UN
CHEF D'ENTREPRISE

RÉUSSIR MON PROJET DE
CRÉATION

TROUVER MES
PREMIERS CLIENTS

ET VOUS ?

FAITES LE CHOIX
DE LA RÉUSSITE !



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

Offre éligible sur

**MON
COMPTE
FORMATION**

MAGAZINES, JOURNAUX, CARNETS, ENVELOPPES...

TOUT SAVOIR POUR NE PAS SE TROMPER DANS LE TRI DES PAPIERS

Vous êtes le premier acteur du recyclage grâce à votre geste de tri des papiers.
Tout savoir pour ne pas se tromper.

1. TOUS LES PAPIERS DU QUOTIDIEN SE RECYCLENT

Feuilles de papier, enveloppes, cahiers, journaux, magazines... sont parfaitement recyclables. Même avec des agrafes, spirales ou avec des éléments en plastique... Lors du recyclage, le papier est traité en plusieurs étapes de nettoyage et filtrage qui les éliminent.

2. ATTENTION, IL EXISTE DES FAUX-AMIS

Certains papiers portent le nom de papier mais ne se recyclent pas. Par exemple tous les papiers d'hygiène ou certains papiers cadeaux qui sont en plastique. D'autres « papiers » comme le papier photo ou le papier peint ont des traitements (plastification, résistance à la lumière, colle...) qui altèrent leur capacité de recyclage. Ils sont donc destinés au bac des ordures ménagères.



3. LES CONSIGNES DE TRI PEUVENT VARIER SELON LES COMMUNES

Vous l'aurez peut-être remarqué, on ne trie pas de la même façon partout en France, parfois tous les emballages et les papiers vont dans le même bac, parfois il faut les séparer. Peu importe le dispositif de collecte de nos papiers, ils sont traités pour être recyclés.



Communication et publicité

Attention, nouvelles règles!

L'année dernière, deux lois ont créé de nouvelles obligations en matière d'environnement, directement liées à la publicité par imprimés. Certaines sont déjà applicables et d'autres le seront très bientôt. Olivier Hielle

Favoriser l'économie circulaire et éviter l'utilisation de supports jetables, c'est tout l'objectif de deux lois récentes. La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, publiée en février 2020 et dite loi AGEC, est la première d'entre elles. Elle a été suivie par la loi du 22 août 2021, dite « loi climat ».

Les nouvelles interdictions déjà en vigueur

Les deux textes imposent un encadrement assez drastique des publicités par imprimé (ou flyers). Depuis le 1^{er} janvier 2021, il est interdit de déposer des imprimés publicitaires sur les véhicules et de distribuer des cadeaux non sollicités dans les boîtes aux lettres (code de l'environnement, art. L. 541-15-16). Toute infraction à ces interdictions, de même que le non-respect d'une mention de refus des publicités sur les boîtes aux lettres (code de l'environnement, art. L. 541-15-15), sont passibles d'une amende de 5^e classe, soit 1500 euros.

Les interdictions à venir

Au 1^{er} janvier 2023, il sera obligatoire d'imprimer les prospectus publicitaires et les catalogues sur du papier recyclé, ou issu de forêts gérées durablement. L'infraction sera passible, elle aussi, d'une contravention de 5^e classe (code de l'environnement, art. L. 541-15-17). La loi climat crée en outre de nouvelles interdictions, liées plus spécifiquement au contenu des publicités. À partir du 1^{er} janvier 2023*, il sera par principe interdit d'affirmer dans une publicité qu'un produit ou un service est neutre en carbone.



© ADOBE STOCK

Pour pouvoir l'inscrire, l'annonceur doit rendre « aisément accessible au public » plusieurs éléments : le bilan d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre du produit ou du service, ainsi que ses démarches d'évitement, de réduction et de compensation (code de l'environnement, art. L. 229-68, complété par le décret n° 2022-539 du 13 avril 2022).

* Si la loi prévoit une entrée en vigueur au 25 août 2021, le décret d'application a fixé la date d'application des modalités de communication des annonceurs sur la neutralité carbone de leurs produits ou services au 1^{er} janvier 2023.

le monde des

artisans

s'engage en faveur de l'environnement !

- impression sur **papier recyclé climatiquement neutre***, blanchi **sans chlore** élémentaire
- à partir d'**encres éco-responsables**
- **moins 10 %** de papier utilisé
- emballage postal **100 % recyclable**

*Climatiquement neutre : réduction des émissions et compensation carbone.

Impayés

Quelques conseils pour les récupérer

Les très petites entreprises et les travailleurs indépendants sont souvent confrontés aux mauvais payeurs. Voici de bonnes bases pour les éviter, et récupérer son dû. Olivier Hielle

Quand on est à la tête d'une petite entreprise artisanale, les impayés peuvent vite être source de cauchemars et de saturation mentale, en particulier pour les artisans qui font dans le même temps face à une augmentation des prix des matériaux et de l'énergie. Il y a « impayé » à partir du moment où aucun paiement n'est reçu à la suite de l'émission d'une facture pour un bien ou un service. Il peut arriver qu'un client, professionnel ou particulier, ne paye pas en raison de sa propre défaillance. Parfois, la facture n'est pas adressée à la bonne personne, à la bonne adresse, ou le mode de paiement proposé n'est pas approprié. Diversifier les modes de paiement s'avère être le meilleur moyen d'éviter les impayés. Il s'agit de bannir les paiements par chèque, mode de paiement qui peut facilement se perdre... Le virement, la carte bancaire ou le prélèvement SEPA sont à privilégier. Pour les montants importants, mieux vaut exiger un chèque de banque (service qui sera facturé ou pas au client, à voir selon les établissements). Directement émis

par la banque du débiteur, il ne peut pas être « en bois »!

Les délais de paiement

Pour les ventes aux particuliers, si la facture ne mentionne aucune indication, le paiement doit intervenir à réception de celle-ci. En tant que vendeur de biens ou de prestations, il est bien sûr possible de mentionner un délai de règlement. Attention : les artisans ne peuvent émettre de facture qu'une fois les travaux réalisés.

Entre professionnels, le délai de paiement est fixé au 30^e jour qui suit la réception des marchandises ou l'exécution de la prestation. Le contrat peut prévoir un délai supplémentaire, sans toutefois excéder 60 jours. En cas de retard, des pénalités sont prononcées. Ce retard est caractérisé dès que la date mentionnée sur la facture est dépassée.

La procédure à l'amiable : une étape indispensable

Avant de passer à l'étape du contentieux, il est toujours préférable de tenter de résoudre l'affaire à l'amiable. Pour cela, une lettre recommandée avec avis



LECTURE RAPIDE

Rappel

Avant de réclamer un impayé, mieux vaut vous assurer que votre client a bien reçu la facture.

Des délais variables

Les délais de paiement varient selon que le client est professionnel ou particulier.

Gradation des procédures

Si la procédure amiable ne suffit pas pour récupérer votre dû, tentez la procédure de recouvrement simplifiée.

de réception doit être envoyée au débiteur, en lui demandant de régler sa note : c'est une mise en demeure. Si cette mise en demeure ne suffit pas, la loi prévoit une procédure de recouvrement simplifiée pour les montants qui n'excèdent pas 5000 euros*. Il faut fournir au commissaire de justice l'identité du débiteur, la preuve de l'impayé (facture) et la marge de négociation qui lui est laissée pour récupérer la dette. Si le débiteur refuse de participer à cette procédure, une saisine du juge sera alors nécessaire.

* Rendez-vous sur Credicys.fr, plateforme officielle de recouvrement des impayés créée par la Chambre nationale des commissaires de justice.



UNE INDEMNITÉ DE RETARD FORFAITAIRE, DES PÉNALITÉS À TAUX LIBRE

L'article D. 441-5 du code de commerce fixe le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement à 40 euros. Cette somme est due par le débiteur en cas de retard de paiement. Pour pouvoir être réclamée, elle doit être obligatoirement mentionnée dans les conditions générales de vente (CGV) et sur les factures. Son but : compenser les frais de recouvrement exposés par les créanciers en cas de retard. De plus, des pénalités de retard sont dues en cas de paiement tardif. Là aussi, le taux doit être mentionné dans les CGV et sur la facture. Il doit être supérieur à trois fois le taux de l'intérêt légal*. Il est tout à fait possible d'opter pour un taux élevé, voire très élevé.

*Celui-ci change chaque semestre; voir : www.banque-france.fr > Statistiques > Taux et cours.



“
L'installation d'un vestiaire pour les salariés est obligatoire si le travailleur doit porter des vêtements de travail spécifiques, comme un uniforme ou des équipements de protection.

Vestiaires d'entreprise

Déshabillons le sujet

Un vestiaire est-il obligatoire? De quelle taille doivent être les armoires? Est-il possible de prévoir un vestiaire mixte? *Le Monde des artisans* effeuille vos interrogations. Olivier Hielle

Le local vestiaire est-il obligatoire?

L'installation d'un vestiaire pour les salariés est obligatoire si le travailleur doit porter des vêtements de travail spécifiques, comme un uniforme ou des équipements de protection. Dans les autres cas, l'employeur a uniquement l'obligation de mettre à disposition des salariés un meuble sécurisé. Ce meuble est dédié au rangement des effets personnels. Il doit être placé à proximité du poste de travail.

Quelle sont les règles de construction et d'emplacement?

Les vestiaires collectifs doivent être installés dans un local spécifique. Sa surface doit être « convenable ». Le local doit être isolé des locaux de travail et de stockage et placé à proximité du passage des travailleurs.

Les vestiaires et les lavabos peuvent être installés dans des locaux séparés, à condition que le passage de l'un à l'autre s'effectue sans traverser les locaux de travail ou de stockage et sans passer par l'extérieur.

Quelles sont les règles d'entretien?

Le sol et les parois du vestiaire doivent permettre un nettoyage efficace; ils peuvent ainsi être en carrelage, par exemple. Le code du travail impose qu'ils doivent être « tenus en état constant de propreté ». Ils doivent être aérés conformément aux règles d'aération et d'assainissement et « convenablement chauffés ».

Quel est l'équipement?

Les vestiaires doivent être pourvus d'un nombre suffisant de sièges et d'armoires individuelles. Ces armoires

doivent être ininflammables et permettre de suspendre au moins deux vêtements de ville. Elles doivent être munies d'une serrure ou d'un cadenas. Si les vêtements de travail sont susceptibles d'être très sales, l'armoire doit comprendre un compartiment spécifique pour ces vêtements.

Est-il possible de prévoir des vestiaires mixtes?

Il n'est pas possible de prévoir un seul vestiaire pour le changement d'habillement à la fois des hommes et des femmes. L'article R. 4228-5 du Code du travail prévoit en effet que « dans les établissements employant un personnel mixte, des installations séparées sont prévues pour les travailleurs masculins et féminins ».

Source : Code du travail, art. R. 4228-1 et suivants.



FICHE TECHNIQUE

Motorisations : Électrique 122 ch
 Vitesse maxi : 135 km/h
 Dimensions : 4 486 x
 1 860 x 1 838 mm
 PTAC : 2.2 T
 Charge utile maxi :
 800 kg
 Volume utile :
 3,3 / 3,9 m³

À PARTIR DE 34 600 € HT

Renault Kangoo E-Tech

Le plus branché des Kangoo

La version électrique du nouveau Kangoo (qui porte désormais le nom de E-Tech et non plus Z.E.) fait rapidement oublier l'ancienne. Plus moderne, cette fourgonnette électrique parvient à conserver les qualités du Kangoo tout en y ajoutant le silence de fonctionnement et l'agrément de conduite propre à tous les utilitaires électriques. Guillaume Geneste

Une autonomie en progrès

Le Kangoo E-Tech reçoit de nouvelles batteries d'une puissance de 45 kWh autorisant une autonomie de 290 kilomètres (norme WLTP). Dans la réalité, cela permet de parcourir sans souci plus de 200 kilomètres, une autonomie ainsi compatible avec de nombreux usages professionnels. Implantées dans le plancher, les batteries n'empiètent pas sur le volume utile.

Une recharge plus rapide

Le Kango E-Tech dispose en série d'un chargeur 11 kW triphasé



et peut, en option, disposer d'un chargeur de plus forte puissance (22 kW AC et surtout 80 kW DC). Le chargeur 80 kW permet de récupérer 170 km d'autonomie en seulement 30 minutes. Sur une Wallbox 11 kW, comptez 3h50 pour passer d'une batterie à 15 % à 100 % et environ 6 heures sur une Wallbox 7,4 kW. Les Kangoo E-Tech avec chargeur 22 kW peuvent disposer d'une pompe à chaleur pour alimenter la climatisation sans tirer sur la batterie.

Un confort élevé

Le Kangoo E-Tech offre, à quelques détails près, les mêmes prestations dynamiques que les versions thermiques, le silence et les accélérations instantanées en plus. Un silence qui devient même gênant sur les modèles dotés du système de cloison modulaire « Sésame ouvre-toi », qui fait beaucoup de bruit en roulant. Mieux vaut privilégier la cloison complète tôle. Quant



PHOTOS : © GREG

au système de récupération d'énergie (avec trois niveaux de puissance), il s'avère efficace une fois ses subtilités assimilées. Dommage que le Kangoo E-Tech soit si cher.

LES PLUS

- ▶ Agrément de conduite
- ▶ Chargeur 80 kW

LES MOINS

- ▶ Bruits du « Sésame ouvre-toi »
- ▶ Temps de charge (11 kW)

Épargne salariale

À vos côtés pour une expertise de qualité



RÉCOMPENSEZ VOS SALARIÉS EN MISANT SUR LES AVANTAGES DE L'ÉPARGNE SALARIALE.

Pour plus d'informations :



Rendez-vous dans une
caisse de Crédit Mutuel



Téléchargez l'appli
Crédit Mutuel



Connectez-vous au site
www.creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel
— Maine-Anjou, Basse-Normandie —

Édité par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS Laval - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 09. Crédit photo : Gettyimages.

TAXE D'APPRENTISSAGE

La seule taxe dont vous choisissez le bénéficiaire !

VERSEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ARTISANAT !



Dominique et
Abdourahamane
Boulangers (85)

Affecter le solde de votre taxe d'apprentissage à **votre CMA**, c'est :

- soutenir la formation des apprentis et leur mise en relation avec les entreprises
- favoriser le développement des métiers de l'artisanat au cœur des territoires
- contribuer au développement des missions de conseil et d'accompagnement des entreprises artisanales

VOTRE CONTACT

Olivier RABRÉAUD • 02 51 13 31 48 • orabreaud@artisanatpaysdelaloire.fr



artisanatpaysdelaloire.fr